



Québec, le 31 mars 1999

LES COURTIERS EN TRANSPORT G.M.R.
INC.
Transport Marilac
2310, chemin du Fleuve
Saint-Romuald (QC)
G6W 1Y1

NUMÉRO D'INTERMÉDIAIRE : 9-Q-30130i

AVIS D'INSCRIPTION À LA LISTE
DES INTERMÉDIAIRES EN SERVICES DE TRANSPORT
AU QUÉBEC

Pour faire suite à votre demande d'inscription à la liste des intermédiaires en services de transport et vu la conformité de celle-ci, nous confirmons que vous êtes inscrit à ce titre à la liste de la Commission.

La *Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds* établit les règles applicables à tous les intermédiaires en services de transport et prévoit que seuls ceux inscrits à cette liste pourront offrir des services d'intermédiaires en services de transport au Québec.

De plus, certaines dispositions de cette loi qui entreront en vigueur prochainement, prévoient que tout contrat conclu par un intermédiaire non inscrit ou qui n'a pas renouvelé son inscription à la liste, sera nul de plein droit.

Cette inscription à la liste de la Commission ne vous autorise toutefois pas à agir comme courtier en camionnage en vrac lorsqu'un permis de courtage est requis. Elle ne vous autorise pas non plus à exercer les fonctions d'agent de voyages à moins de détenir un permis d'agent de voyages délivré par l'Office de la protection du consommateur.

Sur ce dernier point, la *Loi sur les agents de voyages* prévoit que «Nul ne peut exercer les fonctions d'agent de voyages ni donner lieu de croire qu'il est agent de voyages s'il ne détient un permis en vigueur à cette fin, ou, dans le cas d'une association, société ou corporation, si un permis n'est détenu pour son bénéficiaire par une personne physique».

À ce sujet et pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec notre service à la clientèle en mentionnant votre numéro d'intermédiaire ou votre numéro d'entreprise au Québec.

Direction des opérations
Renseignements: (418)643-5694
Ligne sans frais: 1 888 461-2433